



Service Affaires Scolaires et Péricolaires

INSCRIPTIONS PÉRISCOLAIRES 2021-2022

Pièces à fournir :

- Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant traduit en français (pages des parents et de l'enfant concerné)
- Copie du justificatif de domicile datant de moins de 3 mois : facture d'électricité, d'eau, de téléphone fixe uniquement, quittance de loyer ou bail
- Copie du carnet de santé ou attestation du médecin précisant que l'enfant est à jour dans ses vaccinations pour son âge
- Copie de l'attestation du quotient familial de la CAF ou avis d'imposition 2020 sur les revenus de l'année 2019
- Copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile

En cas de divorce ou de séparation

- Copie du jugement de divorce ou de séparation